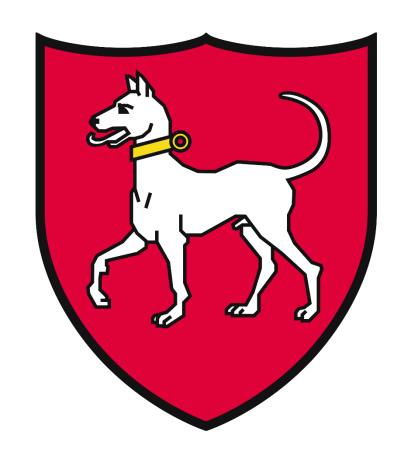
## Commune de Chénens

Assemblée communale 10.12.2020



Bienvenue

## Plan de protection demandé et approuvé par la Préfecture



#### !!! **IMPORTANT** !!!

- **Distance de 1,50m** entre participants
- Port du masque obligatoire
- Désinfection des mains obligatoire
- Système de traçabilité (liste Excel)
- Gestion des flux (arrivées, sorties)

Merci pour vos efforts et prenez soin de vous





## Convocation

- Par publication dans Feuille officielle No. 47 du 20 novembre 2020
- Par tous-ménages (distribution le 18.11.2020)
- Par affichage au pilier public (publication le 12.11.2020)
- Sur le site internet <u>www.chenens.ch</u> (publication le 12.11.2020)



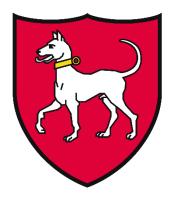
## Ordre du jour

- 1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 3 septembre 2020 Pour approbation
- Budget 2021
  - 2.1 Budget de fonctionnement
  - 2.2 Budget des investissements
    - 2.2.1 Achat véhicule édilitaire Pour approbation
    - 2.2.2 Introduction zone 30km/h Réalisation des premières mesures Pour approbation
    - 2.2.3 Dossier d'enquête publique du plan d'aménagement local (PAL) Pour approbation
    - 2.2.4 Crédit pour mise en séparatif du quartier Route des Molleyres/Place de la gare Pour approbation
  - 2.3 Rapport de la Commission financière
  - 2.4 Approbation des budgets
- 3. Réseau santé de la Sarine Modification des statuts Approbation
- 4. Règlement du cimetière Approbation
- 5. Divers

## 1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 3 septembre 2020 – Pour approbation













### 2.1 Budget de fonctionnement - Résultat

Charges: CHF 3'766'773.00

Produits: CHF 3'511'635.00

→ Soit un déficit de CHF 255'138.00

### 2.1 Budget de fonctionnement



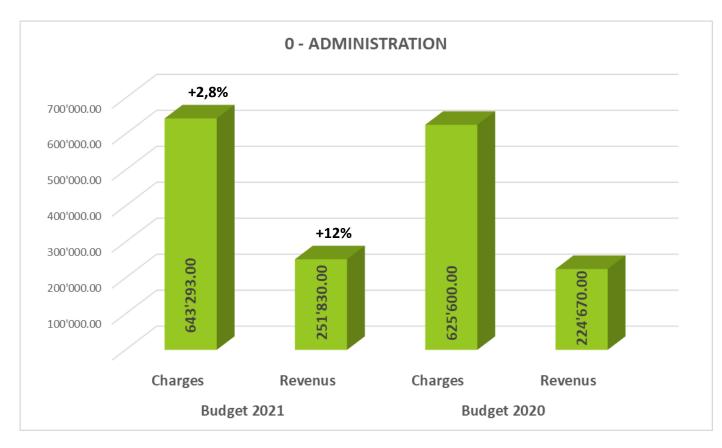
#### **Chapitre 0 – Administration**

#### 01. Administration communale

- Diminution d'un poste de 30% dès 01.01.2021 car moins de tâches
- Elections cantonales et communales

#### 02. Administration générale

- Mise en place MCH2
  - · Appui par fiduciaire
  - Estimation globale du patrimoine financier de la commune
- ACF : renforcement des prestations par engagement :
  - chef-fe de projet
  - collaborateur-trice administratif-ve



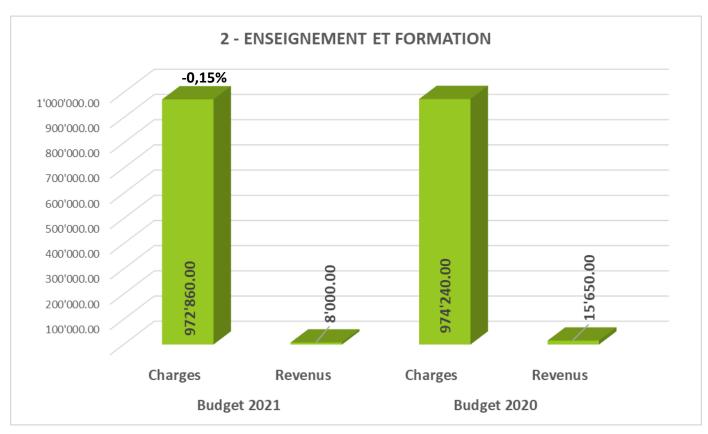
### 2.1 Budget de fonctionnement



#### **Chapitre 2 – Enseignement et formation**

#### 21. Cycle obligatoire

- achat de 9 ordinateurs portables pour salles de classe
- soutien scolaire cantonal de CHF 75.- → arrivé à échéance
- désormais, activités extrascolaires à charge des communes



### 2.1 Budget de fonctionnement



#### **Chapitre 5 – Affaires sociales**

#### 54 Accueil extrascolaire

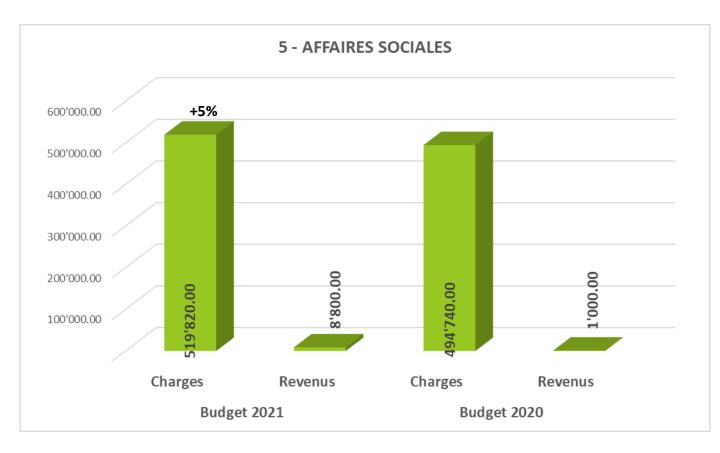
Augmentation de 32%

#### 58 Participation communale aux ressources Service social Sarine-Ouest

Participation en constante augmentation (+20% par rapport budget 2019)

#### 58 Repas à domicile

- Mise en place service livraison repas à domicile
- Achat box isolants



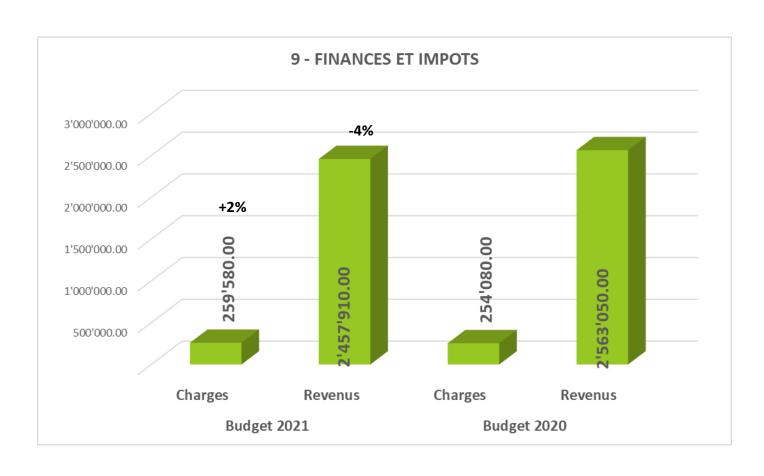




#### **Chapitre 9 – Finances et impôts**

#### 90. Impôts

- Personnes physiques :
  - CHF 1'620'000.- sur revenu
  - CHF 90'000.- sur fortune
- Personnes morales :
  - CHF 24'000.- sur bénéfice
  - CHF 2'000.- sur fonds propres
- Petite compensation du canton d'un montant de CHF 10'340.- versée à la commune







### 2.2 Budget des investissements - Résultat

Charges: CHF 2'325'680.-

Revenus: CHF 557'745.-

→ Soit un montant d'investissement de CHF 1'767'935.-





Objets vot	és	S	Soldes		
62.501.9	Aménagement carrefour quartier de la Gare	CHF	95'900.00		
62.501.41	Crédit d'étude pour l'introduction d'une zone 30km/h	CHF	9'500.00		
70.501.50	Eau/assainissement captage les Prés	CHF	350'000.00		
71.501.80	Collecteur des Carroux	CHF	185'000.00		
79.509.1	Cadastre géomatique	CHF	11'700.00		
71.501.91	Equipement pour art. RF 945 (Ferme pédagogique)	CHF	200'000.00		
942.503.3	Abri à vélos	CHF	20'000.00		





Investissem (sous réserv	Charges					
62.506.11	Achat d'un véhicule édilitaire d'occasion pour le transport des encombrants et divers travaux communaux	CHF	20'000.00			
62.501.42	2.501.42 Zones 30 km/h – Part I – Aménagements selon projet					
71.501.92	Assainissement Eaux usées/claires - Rte des Molleyres	CHF	1'200'000.00			
79.509.02	Révision du PAL – Part III – Enquête publique	CHF	70'000.00			
62.501.90	Travaux d'aménagement mobilité douce – Route du Pontet	CHF	80'000.00			
62.522.0	Participation au Canton – Traversée du centre Chénens	CHF	50'000.00			

### Rapport de la commission financière









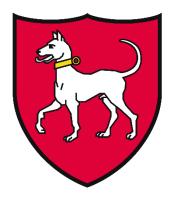
### 2.2.1 Achat véhicule édilitaire - Pour approbation

- Simplification et rapidité de diverses tâches (surveillance réseau d'eau, déplacements, transport de matériaux lourds ou encombrants)
- Rationalisation et amélioration du travail de l'employé de voirie

Total de l'investissement	CHF 20'000.00
Amortissement	15%
Intérêts (taux de référence)	4%







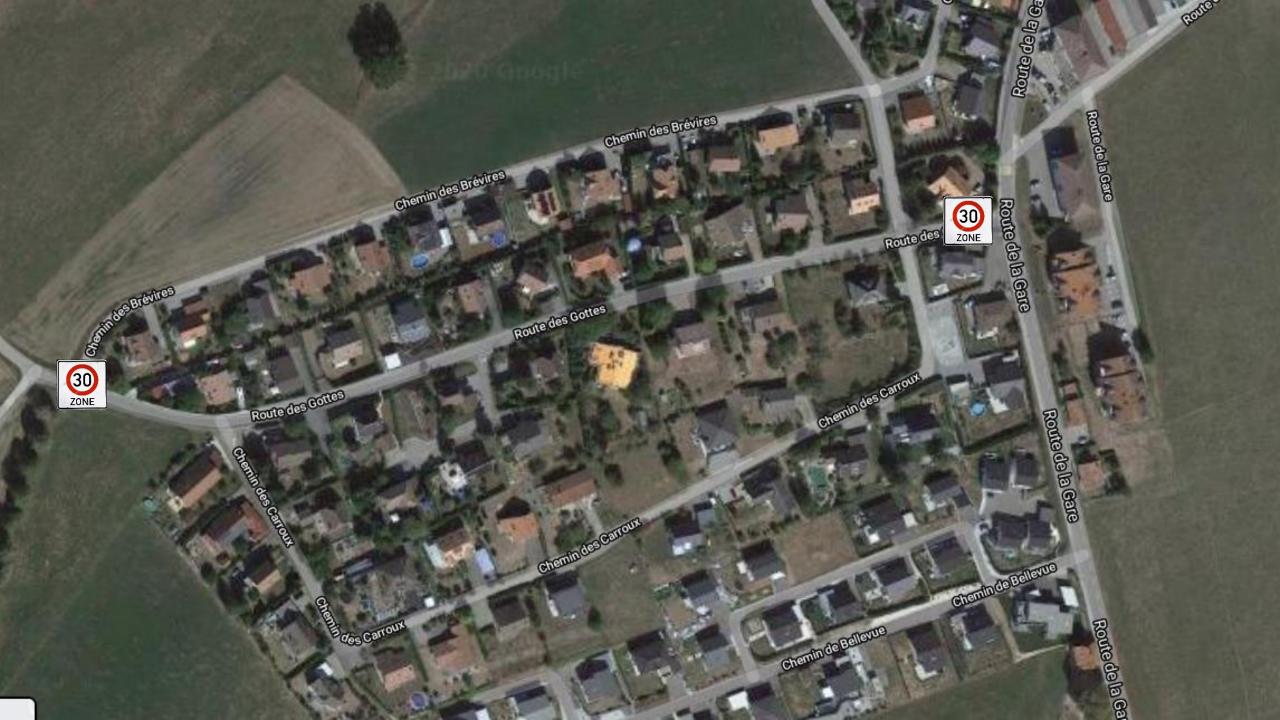


## 2.2.2 Introduction zone 30km/h — Réalisation des premières mesures — Pour approbation

Premières mesures pour 2021

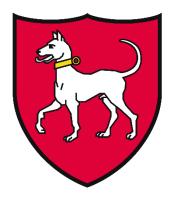
Total de l'investissement	CHF 20'000.00
Amortissement	10%
Intérêts (taux de référence)	4%













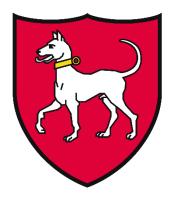
## 2.2.3 Dossier d'enquête publique du plan d'aménagement local (PAL) – Pour approbation

- Enquête préalable début 2020
- Préparation pour enquête publique

Total de l'investissement	CHF 70'000.00
Amortissement	15%
Intérêts (taux de référence)	4%

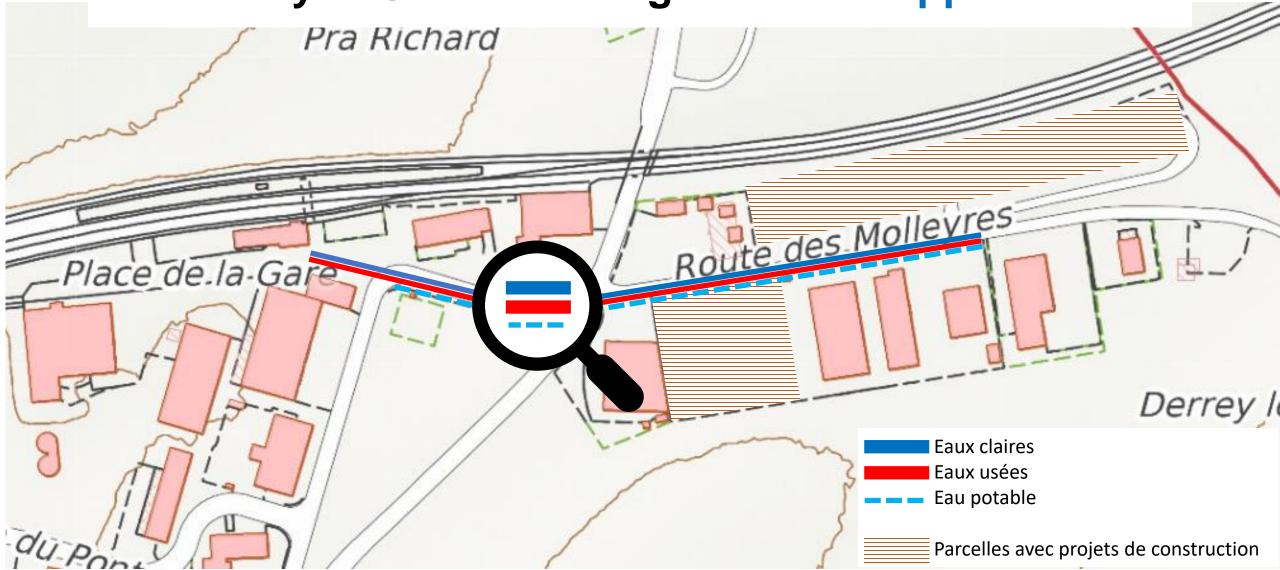








2.2.4 Crédit pour mise en séparatif du quartier route des Molleyres / Place de la gare – Pour approbation



## 2.2.4 Crédit pour mise en séparatif route des Molleyres / Place de la gare - Situation initiale

- Selon le PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux), le quartier route des Molleyres/Place de la gare doit être assaini en le raccordant au réseau d'épuration en séparatif (canalisations d'eaux claires / eaux usées).
- Une première étape a déjà été réalisée. Il s'agissait de la construction de la station de pompage, du bassin de rétention et de l'équipement en séparatif depuis la gare jusqu'à la station de pompage (rte du Pontet).
- Afin de pouvoir raccorder les nouveaux bâtiments prévus sur la parcelle en face de la déchetterie (art, 142 et 951), et du projet sur la parcelle art. 989 il est indispensable d'effectuer cette mise en séparatif en 2021. En effet, la canalisation existante, déjà sousdimensionnée sur certains tronçons et de plus en mauvais état, ne pourrait absorber d'autres raccordements.
- Une nouvelle conduite d'adduction d'eau potable doit être prévue pour assurer un débit et une pression suffisante au niveau de la dernière borne hydrante à la déchetterie.

## 2.2.4 Crédit pour mise en séparatif route des Molleyres / Place de la gare - Description du projet

- Un contrôle caméra de la canalisation existante a démontré que sur plusieurs tronçons, des déformations (ovalisations) et des dommages ne nous permettent pas de la réutiliser pour les eaux usées.
- Une canalisation pour les eaux claires ainsi qu'une pour les eaux usées doivent donc être construites en parallèle, de la place de la gare jusque vers la déchetterie.

• Afin d'assurer un écoulement en gravitaire, la topologie du terrain impose à certains endroits une profondeur de plus de 4 mètres, ce qui impose une largeur de fouilles plus importante

ainsi que des mesures spéciales.

Dimensionnement des canalisations

Eaux claires (Ø 300/400mm) 336m

Eaux usées (Ø 250mm) 336m

Eau potable (Ø 150mm) 270m

## 2.2.4 Crédit pour mise en séparatif route des Molleyres / Place de la gare - Financement

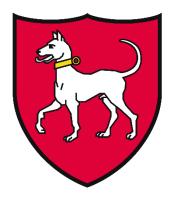
- Le montant estimatif pour l'ensemble des travaux s'élève à CHF 1'200'000.-
- Selon une clé de répartition des coûts, une participation de certains utilisateurs est estimée à CHF 360'000.-
- Montant à déduire de la réserve CHF 340'000.-
- Cet investissement fera l'objet d'un emprunt au taux de référence de 4% l'an et sera amorti à un taux de 4% l'an

Total de l'investissement	CHF 1'200'000.00
Amortissement	4%
Intérêts (taux de référence)	4%

 Pour les raisons ci-dessus, le Conseil communal propose donc à l'Assemblée communale de voter un crédit d'assainissement d'un montant estimatif de CHF 1'200'000.-

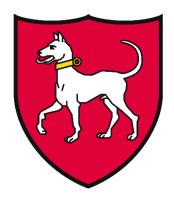




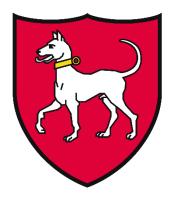




# 2.4 Approbation des budgets









## 3. Réseau santé de la Sarine – Modification des statuts Approbation



Assemblée des délégués RSS → approbation modification art. 30 al. 2 litt. a En vue des projets :

- Reprise de la Rose d'automne (yc achat du bâtiment et du terrain)
- Rénovation et agrandissement du Home médicalisé de la Sarine (HMS)
  Limite d'endettement passe de CHF 30'000'000.- à 60'000'000.-

Art. 30.- 1Le Réseau peut contracter des emprunts

<sup>2</sup>La limite d'endettement est fixée à :

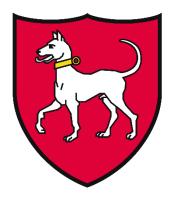
- a) 60'000'000 francs pour les investissements;
- b) 4'000'000.00 francs pour le compte de trésorerie.

<sup>3</sup>Le Réseau peut en outre contracter un emprunt unique d'une durée maximale de 10 ans (jusqu'au 31 décembre 2023) et d'un montant maximal de 8'000'000 francs pour financer le remboursement du décalage de 18 mois dans le paiement des frais financiers des établissements médico-sociaux du district de la Sarine.

<sup>4</sup>Les emprunts sont soumis à autorisation délivrée par le Service des communes aux conditions de l'article 148 al. 1 let. a LCo.













- Mise à jour du règlement d'Autigny
- Chénens **PAS** de règlement jusqu'à ce jour (application règlement Autigny)
- Nouveau règlement comporte indications :
  - But, Tarifs, Délégation de compétence, Voies de droit
- Principe de territorialité
  - Autigny gère le cimetière et les factures (par délégation de compétences)
  - Chénens statue sur décisions et décide des tarifs (idem qu'Autigny)





#### Art. 1 Objet et but

- <sup>1</sup> Le cimetière de la Commune d'Autigny est le lieu officiel d'inhumation des citoyens de la Commune de Chénens.
- <sup>2</sup> Le présent règlement vise à garantir, aux défunts de Commune de Chénens, l'accès au cimetière d'Autigny.
- <sup>3</sup> Les rapports entre les deux communes sont réglés par convention.

#### Art. 3 Frais divers

Les frais de transport, l'incinération, le service des porteurs, les différentes gravures sont à la charge de la succession.

#### Art. 4 Intérêts de retard

Toute contribution non payée à l'échéance porte intérêt au même taux que celui fixé pour l'impôt sur le revenu





### Art. 5 Application du règlement d'Autigny

Pour tout ce qui ne concerne pas les tarifs, les dispositions du règlement de la Commune d'Autigny sont applicables (notamment les règles d'organisation et de police du cimetière).

#### Art. 6 Délégation de compétences

La perception des taxes peut être déléguée à la Commune d'Autigny.

#### Art. 7 Voies de droit

Les voies de droit sont celles prévues par les articles 153 et suivants de la loi sur les communes.

#### Art. 8 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par la Direction de la santé et des affaires sociales.

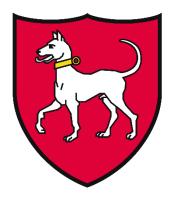
Taxes		Tarif max.	Tarif applicable	Anc. tarif
Tombe	creusage et désaffectation	CHF 1'200	CHF 1'000	CHF 520 à 800
Tombe cinéraire	creusage et désaffectation	CHF 600	CHF 400	CHF 80 à 200
Urne (sur tombe existante)	creusage et désaffectation	CHF 600	CHF 400	CHF 600
Columbarium	pose et désaffectation	CHF 700	CHF 500	CHF 400
Jardin du souvenir	dépôt cendres et désaffectation	CHF 300	CHF 100	

Taxe d'entrée*	Tarif	max.	Tarif ap	Anc. tarif		
	Adulte	Enfants	Adulte	Enfants		
Tombe	CHF 700	CHF 350	CHF 500	CHF 250		
Tombe cinéraire	CHF 700	CHF 350	CHF 500	CHF 250	CHF 250 à 500	
Urne	CHF 700	CHF 350	CHF 500	CHF 250	000.	
Jardin du souvenir	CHF 600	CHF 300	CHF 400	CHF 200		

<sup>\*</sup> Taxes réduites de moitié pour personnes qui, durant 20 dernières années, ont habité sur territoire pendant au moins 10 ans.









### 5. Divers







		2021		2022		2023		2024		2025	
		Dépenses	Recettes								
0	Administration	615'379	97'230	624'167	98'688	633'082	100'169	642'126	101'671	651'302	103'196
1	Ordre public	63'590	26'500	64'802	26'765	66'039	27'033	67'299	27'303	68'584	27'576
2	Enseignement et formation	923'160	8'000	932'012	8'000	940'952	8'000	949'980	8'000	959'098	8'000
3	Culte, culture et loisirs	36'250	0	36'395	0	36'541	0	36'688	0	36'838	0
4	Santé	312'690	4'000	318'619	4'000	324'666	4'000	330'833	4'000	337'122	4'000
5	Affaires sociales	511'970	8'800	525'186	8'800	538'759	8'800	552'702	8'800	567'022	8'800
6	Transport et communications	119'525	26'000	120'789	26'000	122'074	26'000	123'380	26'000	124'708	26'000
7	Protection et Aménagement de l'environnement	447'820	496'000	453'843	498'110	459'962	500'241	466'177	502'394	472'491	504'567
8	Economie	4'480	0	4'480	0	4'480	0	4'480	0	4'480	0
9	Finances et Impôts	241'280	2'392'240	257'290	2'452'870	278'063	2'513'506	298'849	2'535'101	319'647	2'556'912
TOTAUX		3'276'144	3'058'770	3'337'583	3'123'233	3'404'618	3'187'749	3'472'514	3'213'269	3'541'292	3'239'051

RESULTAT -217'374 -214'350 -216'869 -259'246 -302'241



